

Paris, le 6 février 2018

Cabinet du directeur de greffe

Le directeur de greffe de la Cour de cassation

à

N°/EXP : 4791

Madame Monique ROUZET LELIEVRE
7 rue Pierre Bocher BP 80049

N° décision :

95233 SOISY SOUS MONTMORENCY
CEDEX

17- 198

Madame,

J'ai l'honneur de vous notifier sous ce pli copie de la décision du Bureau de la Cour de cassation en date du 8 décembre 2017.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur de greffe,


Claire Marcadeux



COUR DE CASSATION

BUREAU DE LA COUR

EXTRAIT DES MINUTES DU
SECRETARIAT-GREFFE DE LA
COUR DE CASSATION

RÉINSCRIPTION

Décision n° 17-198

Le Bureau de la Cour de cassation,

Vu la loi n°71-498 du 29 juin 1971 modifiée relative aux experts judiciaires ;

Vu le décret n°2004-1463 du 23 décembre 2004 modifié relatif aux experts judiciaires ;

Vu l'article 21-II de la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle ;

Vu la demande présentée par Mme Monique ROUZET LELIEVRE ;

Vu l'avis du procureur général près la Cour de cassation ;

Sur le rapport de M. Pireyre, président de chambre, le procureur général et les premiers avocats généraux n'ayant pas assisté à la délibération ;

Attendu que Mme ROUZET LELIEVRE, inscrite sur la liste nationale des experts depuis 2001, a sollicité sa réinscription dans les rubriques :

H - INTERPRETARIAT - TRADUCTION

H.1. INTERPRETARIAT

H.1.1. Langues anglaises et anglo-saxonnes (Anglais)

H.2. TRADUCTION

H.2.1. Langues anglaises et anglo-saxonnes (Anglais)

Attendu qu'il ressort de l'instruction du dossier qu'il y a lieu d'accueillir la demande ;

Décide :

Mme ROUZET LELIEVRE est réinscrite sur la liste nationale des experts dans les rubriques H.1.1. Langues anglaises et anglo-saxonnes (Anglais) et H.2.1. Langues anglaises et anglo-saxonnes (Anglais), pour une durée de sept ans, à compter du 1^{er} janvier 2017, conformément à l'article 2-III de la loi du 29 juin 1971, susvisée.

ALA MINUTE SUIVENT LES SIGNATURES
COPIE CERTIFIÉE CONFORME

LE DIRECTEUR DE GREFFE
DE LA COUR DE CASSATION

Fait à Paris, le 8 décembre 2017

Le directeur de greffe,

Claire Marcadeux

Le premier président,

Bertrand Louvel